

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Mai

## NOUVELLES POLITIQUES

### Allemagne

#### LE REJET DE LA LOI MILITAIRE

Berlin, 7 mai.

Le rejet par le Parlement du projet de loi militaire a causé dans tout le pays une indescriptible émotion.

Il n'est pas sans intérêt de revenir sur les incidents qui ont marqué la journée d'hier, désormais historique.

La séance a commencé à onze heures.

Après le vote de la loi sur les pensions militaires, acquis au bout de quelques minutes, l'Assemblée a repris la discussion du projet de loi militaire.

Parmi les divers orateurs qui se sont succédés à la tribune, il faut citer M. de Heldorf, membre du parti conservateur. Ce député a naturellement parlé en faveur du projet de loi et félicité le chancelier de Caprivi d'avoir, en ces graves circonstances, tenu un langage tout à fait identique à celui de son prédécesseur le prince de Bismarck. Mais aucun discours n'a pu galvaniser l'Assemblée qui était distraite.

#### Les Alsaciens-Lorrains

Voici les paroles prononcées par M. de Manteuffel à l'adresse des Alsaciens-Lorrains :

Les adversaires du projet de loi militaire ont trouvé le plus puissant renfort dans les députés protestataires de l'Alsace-Lorraine. Cela donne à cette affaire un caractère particulier. En effet, il s'agit principalement de protéger l'Alsace-Lorraine, et plusieurs des députés de ce pays qui, en réalité, viennent assez rarement au Parlement, je dirais presque qui sont les hôtes du Parlement, car on ne peut guère dire qu'ils y soient chez eux, — plusieurs de ces députés, dis-je, viennent ici pour voter contre le projet de loi qui a surtout pour but de protéger leur pays. Je leur cris *Tue res agitur* ! Votez pour et non contre le projet de loi ! (Applaudissements à droite). Songez en votant que c'est votre pays qui souffrira le premier si vous faites rejeter la loi.

Vers la fin de la séance, M. l'abbé Winterer, député alsacien-lorrain, a répondu de la manière suivante à M. de Manteuffel :

Nous avions, mes amis et moi, l'intention de ne pas prendre la parole, et chacun de nous devait rester libre de voter selon sa conscience. Mais comme une autre personne a pris la parole

pour nous, et que M. de Manteuffel nous a attaqués d'une étrange façon et nous a mis en suspicion. (Oh ! oh ! à droite), je suis obligé de déclarer que nous ne reconnaissons à personne le droit de nous attribuer des motifs que nous n'avons pas indiqués nous-mêmes.

Nous sommes venus au Parlement lorsqu'un grand intérêt général nous y a appelés ; nous avons contribué à créer des lois sociales ; nous avons siégé lors de la première lecture du projet actuellement en discussion, et nous sommes venus prendre part à la dernière lecture.

Nous n'avons été appelés ici par aucune personne, ni par aucun parti, mais par notre devoir. Nous avons entendu, nous avons lu, nous avons cherché à nous renseigner de toutes les façons, afin de voter en toute connaissance de cause et avec la meilleure intention. C'est ce que nous ferons certainement aussi probablement avec la majorité de cette assemblée (Bruyante hilarité).

J'ai voulu dire par là que j'espère que nous voterons avec la majorité de l'Assemblée. Nous sommes, du reste, responsables de notre vote d'abord devant notre conscience et ensuite devant notre parti.

La partie paraissait bien irrémédiablement perdue. Cependant, le gouvernement a voulu tenter un effort désespéré. Au moment où la clôture allait être prononcée, on a vu le prince de Schonaich Carolask monter à la tribune pour demander l'ajournement de la discussion. Le gouvernement paraissait désirer beaucoup cet ajournement, afin de pouvoir continuer sa pression sur les députés indécis. Mais le Reichstag a fait bonne justice de cette manœuvre de la dernière heure. A une forte majorité, la clôture de la discussion a été prononcée.

#### Le vote

On a procédé immédiatement au vote sur le projet de loi présenté par le gouvernement. L'article premier du projet a été rejeté. Puis l'Assemblée a rejeté par 210 voix contre 162 l'amendement du baron de Huene.

Le vote a eu lieu par appel nominal.

Les conservateurs, les membres du parti de l'empire, les libéraux-nationaux, les Polonais, 6 libéraux-allemands et 11 ultramontains ont voté pour l'amendement.

Les députés alsaciens-lorrains ont voté contre.

Lorsque le résultat du vote a été proclamé, l'émotion a été grande.

#### La dissolution

Il était trois heures.

A ce moment, avant même que le silence ait été rétabli, le chancelier de Caprivi a sorti de son portefeuille rouge une grande feuille d'épais

papier blanc qui y était enfermée depuis deux jours et qui portait au bas, en grandes lettres, la signature de l'empereur. C'était le décret de dissolution qui a été lu au milieu d'une grande excitation.

Les nouvelles élections auront lieu le 15 juin.

La nouvelle de l'échec du projet de loi militaire s'est rapidement propagée au dehors.

La foule qui attendait, anxieuse, aux abords du palais, a poussé des vivats enthousiastes.

#### Arrestation du député Ahlwardt

Dès que la dissolution du Reichstag eut été prononcée, le député antisémite Ahlwardt quitta l'Assemblée; au seuil du palais législatif, il était attendu par des agents de la police secrète qui gardaient toutes les issues.

A peine avait-il fait quelques pas dehors, qu'il fut appréhendé et dirigé immédiatement sur la prison où il purgera la condamnation que lui a valu le procès des fusils Lœwe.

#### A la Chambre

La Chambre entre en séance à 2 heures.

On procède à l'élection d'un vice président en remplacement de M. Peytral, nommé ministre des finances.

Le succès de M. Lockroy paraît assuré.

M. Deloncle doit questionner le ministre de la marine sur l'incident du *Shanrok*.

D. H. — M. Lockroy est élu vice-président.

#### M. Waddington

L'ex-ambassadeur de France à Londres a quitté cette ville.

Il est rentré en France.

#### Les bureaux de tabac

Sur le rapport de M. Letellier, son président et son rapporteur, la commission chargée d'examiner la question des bureaux de tabac, a décidé dimanche que ces bureaux seraient mis désormais en adjudication et a voté, à cet effet, les dispositions suivantes :

A partir de la promulgation de la loi projetée, les bureaux de tabac non annexés à des recettes buralistes qui seront créés ou deviendront vants seront mis en adjudication.

Les sommes provenant de l'affermage du bureau de tabac formeront un fonds de secours réparti entre les différents ministères par la loi de finances.

Les pensions annuelles, qui seront accordées après enquête à ceux qui se trouveront dans les conditions légales pour les obtenir, ne pourront être supérieures à 1,500 fr.

Cette somme pourra être augmentée de 600 fr. au maximum pour chaque enfant mineur.

partition.

Boislaurier faillit pousser un cri.

Ce visage lui rappelait plus de souvenirs encore que l'image des vitraux, bien que le portrait fut frappant.

Il lui sembla même, — chose étrange, — que l'arrivante avait presque tressailli en l'apercevant lui...

Mais ce n'avait été qu'un éclair, elle avait aussitôt repris son impassibilité.

Elle traversa la pièce avec sa marche automatique de statue, se dirigea vers la chaise et s'y assit.

Elle ne quittait pas des yeux Boislaurier, et celui-ci était fort impressionné par la fixité de ce regard, rivé sur lui.

Sans mot dire, elle lui fit d'un geste signe de s'approcher.

Le colonel avança.

Il lui parut alors que le même frisson courait sur la peau de l'étrangère, que la même étincelle s'allumait dans sa prunelle.

— Vous êtes venu, monsieur, dit-elle, pour me consulter.

Boislaurier s'inclina.

— Vous avez refusé de donner votre nom à mon domestique.

— Je préfère, en effet, rester inconnu, murmura le colonel.

— Vous ne voulez pas compromettre, fit la femme avec un frémissement dans la voix, les épauettes du colonel Boislaurier chez une devineresse.

Notre ami eut un sursaut ahuri.

— Vous savez donc ? bégaya-t-il ?

Un règlement d'administration publique déterminera les formes dans lesquelles aura lieu l'adjudication des bureaux de tabac.

La commission a ordonné le dépôt immédiat du rapport, approuvé par elle, et a chargé M. Letellier de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir de la Chambre la discussion prochaine de ce rapport.

#### Vins étrangers

On assure que le ministre du commerce renonce à demander au Parlement une nouvelle augmentation de droits sur les vins étrangers.

#### M. Pasteur

M. Pasteur est très souffrant. Son état de santé est inquiétant.

#### Nouveaux cardinaux français

Le *Figaro* annonce qu'il a reçu de Rome la nouvelle que le pape se dispose à nommer deux cardinaux français dans le prochain consistoire du mois de juin.

Mgr Perrault serait le candidat favori.

#### Le froid

On mande de Pontarlier, 7 mai : Il y a eu cette nuit deux degrés au-dessous de zéro.

Ce matin la neige est tombée.

#### La pluie

La pluie est tombée samedi, dans la soirée, à Paris.

Elle est également signalée à Nancy.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le *Journal du Lot* ne paraîtra pas jeudi, jour de l'Ascension.

#### Nos députés

L'honorable M. Rey, député du Lot, a déposé samedi, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi ayant pour objet la création d'une caisse nationale d'assurance mutuelle agricole.

M. Vival, député de l'arrondissement de Figeac, a été nommé rapporteur de la commission chargée d'étudier le projet sur la saisie des salaires.

#### La sécheresse et les fourrages

Le ministre de l'agriculture vient d'adresser aux professeurs d'agriculture des instructions sur

Il le répondit simplement, avec le plus grand calme.

— Me mêlerais-je de prédire l'avenir, si je ne pouvais pas même connaître le présent ?

Elle ajouta :

— D'ailleurs, je vous attendais.

— Moi ? s'écria le colonel, introuqué cette fois.

— Vous...

Et les bras lui tombaient d'étonnement.

Du regard, il semblait lui demander l'explication de cette singulière assertion.

— Elle reprit, sans paraître surprise de l'étonnement du visiteur.

— N'êtes-vous pas maintenant, en effet, un des meilleurs amis, un des plus fidèles du duc de Morlac ?

Le colonel la regarda de nouveau, hébété.

Il ne cherchait même pas à cacher sa stupeur.

— En effet, balbutia-t-il.

Elle reprit.

Le duc de Morlac qui, autrefois a brisé votre vie... Le duc de Morlac...

Boislaurier porta la main à son front.

Il lui semblait que des écailles tombaient de ses yeux.

Il voyait, il se rappelait.

La physionomie qu'il avait devant lui se détachait nettement sur le fonds obscur du passé.

Il la fixa encore, puis il s'écria :

— Je vous ai reconnue. Je sais qui vous êtes. Vous êtes Louise Poitevin.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

30

LE

## GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

V

Quelle apparence y avait-il qu'il l'eût jamais vue, qu'il se fut trouvé déjà en contact avec elle ? Il était abusé par une ressemblance quelconque. Cela se voit souvent. D'ailleurs les cheveux blonds le déroutaient. Il n'avait jamais vu encore, sur une tête de femme, de pareils cheveux, si épais, si fins, d'une nuance si douce.

Sa pensée se détacha de cette chimère, et il se prit à réfléchir à sa situation, à ce qui l'amena dans cette maison, à ce qu'il venait demander à cette femme qu'il ne connaissait pas, qui n'avait sûrement jamais entendu parler de lui, et l'absurdité de sa démarche lui apparut... Quel éclaircissement pouvait lui donner cette femme sur la catastrophe mystérieuse qui venait de tomber sur le duc de Morlac, brisant du même coup l'avenir de Maurice et de Blanche... Il ne croyait pas au surnaturel, et dès lors, que venait-il faire là ?

les moyens d'atténuer les effets de la sécheresse sur les fourrages.

Voici ce que dit le ministre :

« Paris, 3 mai 1893.

» Monsieur le professeur, la persistance de la sécheresse a détruit ou compromis la récolte des fourrages semés en automne ; les cultivateurs ont épuisé la plus grande partie de leurs ressources pour la nourriture du bétail ; les prairies naturelles qui ne sont pas situées dans des fonds ordinairement humides ne donneront, selon toute apparence, qu'une récolte absolument insuffisante en foin. Il faudra donc, dans une époque rapprochée, ou que les cultivateurs vendent une partie de leur troupeau par suite de l'insuffisance de nourriture, ou qu'ils se créent de nouvelles ressources en denrées fourragères.

» Cette situation impose au ministre de l'agriculture le devoir de leur rappeler les moyens les plus efficaces pour constituer les approvisionnements nécessaires à l'alimentation du bétail, afin d'empêcher qu'une vente anticipée vienne avilir les cours et les priver d'une des ressources essentielles de la ferme : la production du fumier.

» La disette de fourrage amène en effet la disette de toutes les autres récoltes, dont elle augmente le prix de revient en diminuant les fumures ; d'où l'urgence, dans l'intérêt des producteurs agricoles comme de la consommation générale, de prendre les mesures les plus rapides pour parer aux inconvénients qui pourraient résulter de l'état de choses actuel.

» Nous sommes au commencement de mai ; il est donc nécessaire de rappeler les semis de fourrages spéciaux à faire dans le courant de ce mois et du mois suivant et pouvant résister aux chaleurs estivales, afin de permettre aux cultivateurs d'avoir des fourrages verts.

» L'ensilage de certaines plantes pourra constituer une précieuse réserve pour l'arrière-saison et durant l'hiver dans des régions où la culture des racines ne donne pas de résultats, où la culture ne peut compter que sur les récoltes provenant des prairies naturelles et artificielles dont le rendement sera médiocre ou nul.

» Je vous prie donc d'indiquer aux agriculteurs, soit par la voie des journaux locaux, soit par le bulletin administratif du département, soit par les publications des sociétés d'agriculture et des comices de votre région, soit encore, et préférablement, par vos conférences, que vous multiplieriez à cet effet, les plantes qu'il est le plus utile de semer suivant le sol, les altitudes et les aptitudes de votre région.

» Vous leur indiquerez notamment que si, dans certains terrains, sous diverses latitudes, la betterave, le rutabaga, le chou branchu, les navets-raves peuvent être semés avec chance de succès pour la récolte, il est d'autres régions où il faut semer des graminées ou des légumineuses pour récolter à l'état vert ou pour ensiler de septembre à novembre.

» Vous insisterez notamment sur les avantages de la culture du maïs-fourrage, qui a pris une si grande extension depuis que les procédés d'ensilage ont ouvert une voie nouvelle et féconde à la culture fourragère.

» Le maïs peut, en effet, se semer jusqu'à la fin de juin, et, en espaçant les semis, on peut obtenir plusieurs récoltes successives de fourrage vert qui constitue une précieuse ressource pour l'alimentation du bétail.

» Vous indiquerez avec soin la nature des amendements et des engrais qui sont nécessaires, et vous insisterez sur l'importance de joindre aux fumures naturelles les quantités de superphosphate de chaux, de sulfate d'ammoniaque, de nitrate de soude, de chlorure de potassium et autres engrais indispensables pour obtenir promptement dans les différents sols d'abondantes récoltes.

» Fumer au maximum, c'est encore le moyen le plus rationnel d'obtenir la récolte à meilleur marché.

» Vous enseignerez d'une façon toute spéciale les moyens employés pour la conservation des fourrages verts, en arrière-saison et en hiver, par la pratique de l'ensilage ; vous signalerez aussi les procédés les plus économiques qui peuvent être à la portée de la moyenne et de la petite culture.

» Un petit cultivateur désireux de conserver les quelques têtes de bétail qui sont sa principale richesse peut, dès maintenant, utiliser une parcelle de terre pour semer du maïs précoce de Motteux ou de quarantain.

» Après avoir fait tremper les graines dans un peu d'eau, il les distribue au plantoir en mettant deux grains par trou en lignes espacées de 30 à 40 centimètres et à distance de 30 centimètres, dans un sol fumé avec 30,000 kilogr. de fumier à l'hectare, et sur lequel il aura répandu, au moment de la semence, 200 kilogr. de superphosphate de chaux et 150 kilogr. de nitrate de soude. Cette préparation lui permettra de faucher en juillet une bonne récolte de maïs de 50 à 60,000 kilogr. à l'hectare. Dans une seconde parcelle, il peut semer du maïs dent-de-cheval ou du maïs des Landes, qu'il récoltera en août et septembre.

» C'est à ce moment que la plus forte part de ce fourrage doit être ensilée, soit avec la tige

entière, soit après un hachage préalable en menus morceaux.

» Vous vous appliquerez à faire pénétrer dans les esprits des cultivateurs les services que peut rendre un ensilage bien fait, attendu que cette méthode peut s'appliquer à toute la flore fourragère sans exception et convient aussi bien aux feuilles d'arbres, aux légumineuses, qu'aux maïs ou aux herbes des prés.

» Toute récolte verte peut acquérir, par la fermentation alcoolique dans le silo, les facultés de conservation qui la rendent apte, durant l'hiver, à la nourriture du bétail, en lui donnant le plus haut rendement en qualités alimentaires.

» Les instructions pour la construction des silos doivent porter sur les silos en terrassement soit en fosses, soit superficiels ; il faut surtout établir la distribution des silos : 1° suivant la nature du sol où ils seront placés ; 2° en silos d'été ou en silos d'hiver.

» Le type du silo de terrassement économique est celui dans lequel les tiges sont couchées entières à une profondeur de 2 mètres au-dessous du sol et une élévation totale de 3 mètres environ avec une épaisseur de 85 centimètres de terre au-dessus de la masse fourragère tassée.

» Dans les terrains très humides, il faudra préconiser les silos en terrassements à fleur de terre soit à fond plat, soit à fond avec cuvette plus ou moins profonde.

» Vous ajouterez à ces indications des renseignements sur la culture et l'ensilage des autres plantes fourragères dont l'emploi est indiqué pendant les années de sécheresse, et qui peuvent être semées en mai et juin, soit seules, soit en mélanges divers, telles que le sorgho, le moha de Hongrie, le sarrasin ordinaire et de Tartarie, la moutarde blanche, les pois gris de printemps, le millet, l'aloïste. Un vétérinaire de l'enseignement agricole, M. Heuzé, a, dans ses ouvrages, et notamment dans une instruction répandue par les soins d'un de mes prédécesseurs en 1870, développé sur les cultures les plus judicieuses, les plus savantes en même temps que les plus pratiques des considérations.

» Telles sont, monsieur le professeur, les données générales que je crois devoir vous rappeler, laissant à votre zèle et à votre dévouement aux intérêts agricoles le soin de les compléter et de les développer suivant la région où vous devez répandre votre enseignement.

» Je vous serai reconnaissant de ne rien négliger, dans les circonstances où nous sommes, pour prouver aux agriculteurs français que ni leurs souffrances ni leurs besoins ne sauraient laisser indifférents le ministre de l'agriculture aussi bien que les collaborateurs à tous les degrés qui ressortissent à son département, dont l'importance est si grande dans la République.

Agréé, etc...

Le ministre de l'agriculture,  
VIGER

### L'ouverture de la chasse

Au lieu d'attendre cette année l'avis habituel des préfets sur la fixation par zone de l'ouverture de la chasse, la direction compétente du ministère de l'intérieur va consulter les assemblées agricoles départementales sur les dispositions qu'il convient d'arrêter pour aider au repeuplement du gibier, principalement de la perdrix, dont il est question de retarder la chasse au 15 septembre.

En outre, des mesures très rigoureuses seront prises contre les détenteurs de gibier pris au la-cet, et l'on a décidé de rendre délictueux l'emploi du chien seul en temps prohibé.

Enfin le prétexte d'indigence, en cas de braconnage, ne serait plus un obstacle à la répression légale, et tout délinquant récidiviste qui n'acquitterait pas l'amende, subirait la contrainte de corps.

### Les prestations

Voici quelques détails sur le projet de loi relatif aux prestations que vient de voter la Chambre :

Aux termes du rapport, il s'agit de donner aux conseils municipaux la faculté de substituer aux trois journées de prestation prévues par la loi de 1836, un nombre de centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, calculé de manière à fournir une somme équivalente.

Cette substitution pourra être partielle et porter sur la totalité de la prestation ou sur la prestation individuelle seulement.

Dans ce dernier cas, la prestation des animaux, bêtes de somme, charrettes, voitures, etc., s'effectuera d'après les lois actuellement en vigueur.

Dans aucun cas, les communes ne pourront racheter, au moyen de la transformation en centimes, cette dernière partie de la prestation sans racheter en même temps la prestation individuelle.

Enfin, les redevables auront la faculté de se libérer de la prestation transformée ou non en centimes par des travaux effectués sur les chemins vicinaux.

### Contributions directes

Par décision de M. le directeur général, en

date du 5 mai, M. Jumin, contrôleur de 3<sup>e</sup> classe dans le département de la Mayenne, est nommé contrôleur de 3<sup>e</sup> classe, faisant fonction de 1<sup>er</sup> commis, à Cahors, en remplacement de M. Darvieux, récemment nommé contrôleur de 2<sup>e</sup> classe dans la Dordogne.

### Postes

Par arrêté préfectoral, en date du 6 mai, sont nommés : M. Jean Robert, facteur local à Bétaillé ; M. Marie-Arthur Servat, facteur à Paris, facteur rural à Montcuq, par permutation avec M. Capus.

### Concours pour un emploi à la Préfecture

Par arrêté du Préfet du Lot, un concours pour l'emploi laissé vacant dans les bureaux de la Préfecture par M. Ramondou (traitement 600 fr.) aura lieu le mercredi 24 mai courant, à la Préfecture.

Voir le programme dans les bureaux de la Préfecture.

### Examen des jeunes gens de la classe 1892 exerçant des industries d'art

Le jury d'Etat départemental institué en vertu de l'exécution de la loi du 13 juillet 1889, s'est réuni samedi, à l'Ecole normale de garçons à l'effet de faire subir les épreuves réglementaires aux jeunes gens qui ont sollicité, cette année, la dispense du service militaire au titre des industries d'art.

### Cour d'assises

Voici le rôle des affaires qui seront appelées à la prochaine session des assises du Lot, qui s'ouvrira à Cahors lundi prochain 15 mai.

Audience du lundi 15 mai, Landers et Négrera fabrication et émission de fausse-monnaie.

Audience du mardi, 16 mai, Marty et autres, infanticide.

Audience du mercredi, 17 mai, Virgnole, Se-rein, faux et abus de confiance.

Audience du jeudi, 18 mai, femme Rieu, empoisonnement.

Audience du vendredi, 19 mai, Rigal et 5 autres, vols qualifiés.

### Concours de greffage

Par un soleil ardent, a eu lieu, samedi à 2 heures, le concours de greffage à la pépinière départementale, plaine Saint-Namphaise.

La commission était ainsi composée :

M. Vicart, chef de cabinet du préfet ; M. Andurand-Rolland, vice-président du comité antiphyloxérique ; M. Drouhault, professeur départemental ; M. Laur, vétérinaire départemental ; M. Vincens pépiniériste ; M. Bouyssou (René), propriétaire à Cahors ; M. Paillet propriétaire à Lauzès.

Concurrents inscrits 41 ; 33 ont pris part au concours.

Le premier qui a fini a mis 17 minutes pour greffer 20 plants sur place. On a procédé ensuite au greffage sur table, chaque candidat a greffé 2 plants un ligaturé et l'autre sans ligature.

Un certain nombre de personnes assistaient à ces diverses opérations.

Les professeurs de l'école normale avaient eu soin d'y conduire leurs élèves.

### Frix Godard

M. Jean de Fontenilles, chargé du rapport sur la culture des céréales dans le Lot pendant l'année 1892, fait connaître à la Société agricole et industrielle de notre département, le nom des concurrents qui ont pris part au concours institué par M. Godard, au nom de la société des agriculteurs de France.

Le rapporteur, après avoir exposé les améliorations introduites par M. Delbreil dans sa propriété de Caix, termine en disant :

« La valeur démonstrative de la culture de Caix a une réelle importance. Les propriétaires de terrains analogues peuvent y puiser d'utiles enseignements, et déjà plusieurs d'entre eux, frappés des résultats obtenus, ont manifesté l'intention de faire le nécessaire pour avoir des rendements plus rémunérateurs. »

M. de Fontenilles cite ensuite M. Lavour (Louis), de Montfaucon. Il termine ainsi son compte rendu sur la culture employée par ce propriétaire :

« Dans le terrain argilo-calcaire pierrenx de Montfaucon, nous savions que nous ne pouvions pas rencontrer la belle végétation de la vallée du Lot, mais nous avons constaté avec plaisir que sur nos plateaux on pourrait, par une culture bien comprise, obtenir, à peu de frais, ainsi que l'a fait M. Lavour, qui n'en est encore qu'à ses débuts, des rendements supérieurs à ceux qu'obtenaient ses devanciers. »

M. Jean de Fontenilles termine en disant que la société des agriculteurs de France a accordé : 1<sup>o</sup> Le premier prix, une médaille d'or et six cents francs, à M. Jean-Baptiste-Scipion Delbreil, à Caix, canton de Luzech, arrondissement de Cahors ;

2<sup>o</sup> Le second prix, une médaille d'argent et quatre cents francs, à M. Louis Lavour, à Montfaucon-du-Lot, canton de Labastide-Murat, arrondissement de Gourdon.

Nous adressons aux deux lauréats nos plus sincères félicitations.

Comme le dit M. de Fontenilles, ils travaillent activement, par des leçons pratiques, au relèvement de l'agriculture dans le Lot.

### Culture du tabac

Depuis quelques années, il n'est pas de planteur de tabac qui n'ait eu à se plaindre du ravage des larves, d'insectes coléoptère et orthoptère, (ver blanc, courtilière ou taupe-grillon). Plusieurs procédés destinés à combattre cette sorte de fléau pour nos cultivateurs, ont été mis en usage ; quelques-uns ont échoué, d'autres ont réussi, mais imparfaitement.

Il vient d'être mis à la disposition du *Syndicat agricole du Lot*, afin de la faire essayer par les planteurs de la région, un insecticide désigné sous le nom d'*Alma mater*.

Cet insecticide à l'état pulvérulent est livré *gratis* à toute personne qui voudra en faire un essai convenable.

D'après la déclaration du baron Thénard à l'académie des sciences, l'*Alma mater* contient d'importantes proportions de *Styrène*, l'un des plus importants insecticides connus, et c'est sous l'action du rayonnement solaire qu'il produit ses effets délétères, asphyxiant tous les insectes se trouvant compris dans le rayon des buées gazeuses qui se produisent, lorsqu'on en a placé dans le sol.

Pratiquer autour de chaque pied de tabac deux trous d'une profondeur de 5 à 6 centimètres et loger dans chacun d'eux 10 grammes de poudre d'*Alma mater* suffiront pour protéger la destruction des plantes, les larves n'en approcheront pas ; si elles approchent, elles périssent infailliblement.

D'un autre côté, certaines vignes considérées comme perdues et condamnées à l'arrachement, ont repris un très bel aspect ; l'*Alma mater*, dit le général Février, placé en avril dans le sol, n'a fourni à la vigne, vue extérieurement, aucun signe de guérison, mais dès le mois de juin, les racines se sont montrées non-seulement sur les parties respectées par le phylloxera, mais les vieilles racines presque desséchées ont été traversées par des racines neuves, et les beaux jets pleins de vie, prêts à donner du raisin l'année prochaine, se sont montrés à la grande joie du propriétaire.

Nous engageons donc les planteurs de tabac de s'adresser à M. le secrétaire général du syndicat agricole du Lot, rue du Lycée qui mettra gracieusement à leur disposition la poudre *Alma mater* afin de poursuivre les essais que la Société *Alma mater*, 26 rue Cambau à Paris, désire poursuivre cette année dans le département du Lot avec le concours du Syndicat.

Pour la destruction du *négril* qui ravage la deuxième coupe des luzernières, faire dissoudre 5 kilogrammes de savon mou dans 100 litres d'eau ; lorsque la dissolution est complète, verser dans cette eau 10 kilogrammes d'*Alma mater* en ayant soin de bien agiter le liquide jusqu'à ce que la poudre soit complètement noyée.

Les pulvérisateurs le répandent ensuite sur les luzernières très économiquement ; à défaut de pulvérisateurs on peut se servir d'arrosoirs ou de balais.

### Accident

Mercredi soir, Mme veuve Bouyssou, demeurant rue Jean Capoulade, en nettoyant un gale-tas, s'est laissé tomber dans une trappe.

Elle s'est fait, dans sa chute, de graves déchirures.

M. le docteur Gélis a donné les premiers soins.

Un jeune enfant, qui se rendait à l'école maternelle, a été renversé violemment et jeté par terre dans la rue Jean-Caviolle par une bicyclette lancée à toute vitesse et montée par un jeune homme de 14 à 15 ans. L'enfant a reçu de graves blessures, il a eu plusieurs dents cassées et la figure endommagée.

Malgré les cris des assistants, le vélocipédiste n'a pas daigné s'arrêter et a rapidement disparu aux regards de ceux qui le poursuivaient.

### Puy l'Evêque

Foire belle en monde mais peu de bestiaux. Les cours sont toujours en baisse. Les porcs aussi.

Les moutons gras se vendaient 65 cent. le kilo.

La volaille environ 50 cent. la livre.

Les oisons de 2 fr. à 3 fr. 50 la paire.

Les lapins de 20 à 25 cent. la livre.

Les œufs 45 cent. la douzaine

Blé de 14 fr. 50 à 15 fr. 50 les 4/5.

Les fourrages ne donneront que 1/3 de la récolte.

### Gourdon

A Bel-Air, près Gourdon, un incendie a détruit une grange appartenant au sieur Salvat.

Ce sinistre a été causé par l'imprudence d'un enfant qui, en jouant avec des allumettes, loin de la surveillance des parents occupés aux champs, a mis le feu à de la paille.

CLASSEMENT DES CHEVAUX ET VOITURES EN 1893

Itinéraire de la 7<sup>e</sup> commission

Canton de Cahors (Nord)

Lieu de Réunion.  
 Valrouffé..... 15 mai 7 h. matin, champ de foire.  
 Laroque-des-Arcs... 15 id. 8 h. 1/2 matin, sur la route.  
 La Magdeleine..... 15 id. midi et demi, sur la route.

Canton de Saint-Géry

Cours..... 16 mai 8 h. m. sur la route au bas de la côte.  
 Vers..... 16 id. 9 h. 1/2 matin, entrée du pont.  
 Saint-Géry..... 16 id. 1 h. soir, champ de foire.  
 Bouziès..... 16 id. 3 h. 1/2 s., lieu des fêtes locales  
 Escalzels..... 17 id. 7 h. matin sur le champ de foire.  
 Bergant..... 17 id. 8 h. 1/2 m. sur le champ de foire.  
 St-Cirq-Lapopie... 17 id. 10 h. m. rive gauche du Lot en face le bac.  
 Crégols..... 17 id. 1 h. soir, devant l'église.

Canton de Cajarc

Larnagol..... 17 mai 3 h. soir, sur la route.  
 St-Jean-de-Laur... 18 id. 7 h. 1/2 matin, champ de foire.  
 Puygourdes..... 18 id. 9 h. m. maison d'école des filles.  
 Cajarc..... 18 id. 1 h. 1/2 soir, tour de ville.  
 Cadrien..... 18 id. (pas de chevaux).  
 Monbrun..... 19 id. 7 h. 1/2 m., au lieu des fêtes locales.  
 Laroque-Toirac... 19 id. 8 h. 1/2 matin, id.  
 St-Pierre-Toirac... 19 id. 9 h. 1/2 matin, champ de foire.  
 Frontenac..... 19 id. (pas de chevaux).  
 Carayac..... 19 id. 1 h. soir, sur le champ de foire.  
 Gréalou..... 19 id. 2 h. soir, lieu de la fête.  
 Saint-Chels..... 19 id. 3 h. soir, lieu des fêtes locales.

Canton de Lauzès

Cabrerets..... 20 mai 7 h. 1/2 matin, champ de foire.  
 Sauliac..... 20 id. 9 h. 1/2 m., devant le château.

Canton de Cajarc

Marcihac..... 20 mai 1 h. 1/2 soir, champ de foire.  
 Saint-Sulpice..... 20 id. 4 h. soir, id.

Canton de Lauzès

Blars..... 23 mai 7 h. m., lieu des fêtes locales.  
 Ornac..... 23 id. 8 h. 1/2 matin, champ de foire.  
 Lenillac..... 23 id. 9 h. 1/2 matin, id.  
 Sabadel..... 23 id. 10 h. 1/2 matin, sur la route.

Lieu de Réunion.

Cras..... 23 mai 2 h. soir, lieu des fêtes locales.  
 Nadillac..... 23 id. 3 h. soir, id.  
 St-Martin-de-Vers... 23 id. 4 h. soir, champ de foire.

Canton de Labastide-Murat

St-Sauveur-la-Vallée 24 mai 7 h. matin, maison d'école.

Canton de Lauzès

Lauzès..... 24 mai 8 h. 1/2 matin, champ de foire.  
 Saint-Gemin..... 24 id. 9 h. 1/2 matin, id.  
 Sénillac..... 24 id. 1 h. soir, id.

Canton de Labastide-Murat

Caniac..... 24 mai 2 h. soir, champ de foire.  
 Soutoumes..... 24 id. 3 h. 1/2 s., lieu des fêtes locales.  
 Labastide-Murat... 24 id. 7 h. m., en face la gendarmerie.  
 Fontan-Lunegarde... 25 id. 9 h. matin, sur la route.  
 Montfaucon..... 25 id. 1 h. soir, hôtel Marty.  
 Valliac..... 25 id. 2 h. 1/2 s., lieu des fêtes locales.  
 Beaumat..... 25 id. 3 h. 1/2 soir, id.

Canton de Saint-Germain

Ussel..... 26 mai 7 h. matin, lieu des fêtes locales.  
 Lamothe-Cassel... 26 id. 8 h. 1/2 m., moulin de Lamothe.  
 Montamel..... 26 id. 10 h. matin, lieu des fêtes locales.  
 Uzech..... 26 id. 2 h. soir, devant la mairie.  
 Peyrilles..... 26 id. 3 h. 1/2 s., lieu des fêtes locales.  
 Concorès..... 27 id. 7 h. 1/2 m., route de St-Germain.  
 Saint-Germain..... 27 id. 9 h. matin, halle.  
 Saint-Champanand... 27 id. 1 h. soir, champ de foire.  
 Fryssinet..... 27 id. 2 h. 1/2 soir, id.  
 Souvraac..... 29 id. 7 h. 1/2 m., lieu des fêtes locales.

Canton de Labastide-Murat

Ginouillac..... 29 mai 9 h. 1/2 m., lieu des fêtes locales.

Canton de Gourdon

Saint-Projet..... 29 mai 2 h. soir, champ de foire.

Canton de Payrac

Reilhaguet..... 29 mai 3 h. soir, lieu des fêtes locales.  
 Calès..... 30 id. 8 h. matin, champ de foire.

Lieu de Réunion.

Payrac..... 30 mai 1 h. soir, hôtel Rossignol.  
 Loupiac..... 30 id. 3 h. soir, sur la route.  
 Le Roc..... 31 id. 7 h. 1/2 matin, devant l'église.  
 Mascal..... 31 id. 9 h. 1/2 matin, champ de foire.  
 Lamothe-Fénelon... 31 id. 1 h. soir, auberge sur la route.  
 Fajoles..... 31 id. 2 h. 1/2 soir, place de l'église.

Canton de Gourdon

Rouffillac..... 31 mai 3 h. 1/2 soir, sur la route.  
 Nozac..... 31 id. 4 h. 1/2 soir, id.  
 Milhac..... 1<sup>er</sup> juin 7 h. matin, champ de foire.  
 St-Cirq-Madelon... 1<sup>er</sup> id. 9 h. 1/2 m., lieu des fêtes locales.  
 Payrignac..... 1<sup>er</sup> id. 2 h. soir, id.  
 Gourdon..... 2 id. 7 h. m. et 1 h. soir, tour de ville.  
 Le Vigan..... 3 id. 7 h. matin, champ de foire.  
 Soullaguet..... 3 id. 9 h. 1/2 m. ham. de St-C-Belarbre.  
 Saint-Clair..... 3 id. 10 h. 1/2 matin, devant la Mairie.

Canton de Salviac

Léobard..... 3 juin 2 h. 1/2 s., lieu des fêtes locales.  
 Salviac..... 5 id. 6 h. matin, champ de foire.  
 Rampoux..... 5 id. 2 h. soir, lieu des fêtes locales.  
 Dégagnac..... 6 id. 7 h. matin, champ de foire.  
 Lavacantère..... 6 id. 1 h. soir, auberge sur la route.  
 Thédirac..... 6 id. 2 h. 1/2 soir, champ de foire.

Canton de Cahors (nord)

Espère..... 7 juin 7 h. matin, lieu des fêtes locales.  
 Mercuès..... 7 id. 8 h. matin, id.

Canton de Cahors (sud)

Trespoux-Rassisels... 7 juin 9 h. 1/2 m. mais. d'école, sur la route.  
 Cahors (Sud)..... 7 id. 1 h. 1/2 soir, place Fénelon.  
 Id..... 8 id. 6 h. matin, id.

Canton de Cahors (nord)

Cahors (Nord)..... 8 juin 9 h. matin, place Fénelon.  
 Pradines..... 9 id. 6 h. matin, maison d'école.

Canton de Cahors (sud)

Labastide-Marnhac... 9 juin 8 h. matin, lieu des fêtes locales.  
 Le Montat..... 9 id. 10 h. matin, id.  
 Arcambal..... 9 id. 2 1/2 soir, sur la route.

C'est avec beaucoup de peine que la maison, qui est contiguë, a pu être préservée. Les pertes sont évaluées à environ 600 fr. et ne sont malheureusement converties par aucune assurance.

La Chambre des notaires de l'arrondissement de Gourdon, à la suite de la réunion de jeudi, se trouve constitué comme suit :

Président, M. Brugalières, de Labastide-Murat.  
 Syndic, M. Bouygues, de Bétaille.  
 Rapporteur, M. Solinac de Martel.  
 Trésorier, M. Maurand, de Gignac.  
 Secrétaire, M. Broussouze, de Gourdon.  
 Membres, MM. Pécout, de Dégagnac, et Orliac de Gramat.

Limogne

Un incendie dont les causes sont inconnues, a détruit une grange et ce qu'elle renfermait appartenant au nommé Ouvrier, Jean, propriétaire à Limogne. Les pertes s'élèvent à 500 fr.

Forêt en feu

Bordeaux, 7 mai, soir.  
 Hier soir, un violent incendie a éclaté dans les forêts de l'Etat, au nord du bassin d'Arcachon. Des secours ont été demandés à Bordeaux. L'autorité militaire a envoyé 200 soldats du 57<sup>e</sup> d'infanterie, avec des outils.

THEATRE DE CAHORS

Jeudi 11 Mai

A l'occasion des Fêtes de l'Ascension  
 SPECTACLE DE GALA  
**LE SOURD OU L'AUBERGE PLEINE**  
 Opéra comique en 3 actes, Musique d'Adam

ON COMMENCERA PAR

LA PÉRICHOLE

Opéra bouffe en 3 actes, musique d'Offenbach

L'anémie et le lymphatisme, voilà les deux plaies qui désolent tant de familles. Pour remédier à cet état, il suffit de faire usage chaque jour de la *Tisane Dussolin*. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon.

**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, brouilleries chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Une boîte ! — Lillebonne (Seine-Inférieure), le 22 juin 1892. Je souffrais de maux d'estomac, de mauvaises digestions et de manque d'appétit ; après avoir pris une boîte de **Pilules Suisses**, mes douleurs ont cessé et mon état s'est bien amélioré. Je vous autorise à faire de ma lettre ce que bon vous semblera.  
 (Sig. lég.) M<sup>me</sup> CAILLOT, 6, rue des Bains.

**PLUS DE DOULEURS**  
 Rhumatismes, Sciatique, Goutte,  
 Maux de Reins, Points de Côté,  
 Toux rebelle, Bronchites, etc.  
 PAR L'APPLICATION DU **VÉRITABLE**  
**TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ**  
 50 années de succès et des milliers de guérisons  
 ont prouvé son efficacité (*Notre gratia*)  
 Prix: 0.50, 0.75, 1, etc. - France, outre-mers, mandat.  
 LYON, 21, place Bellecour, L. A. K. S., 111, rue de la République

BULLETIN FINANCIER

du 8 Mai 1893

La dissolution du Reichstag et la crainte d'un resserrement de l'argent influent sur le marché, peu sur nos fonds d'Etat mais d'une façon sensible sur les rentes étrangères. Il est probable du reste qu'en présence de ces éventualités, on va pendant quelques temps se tenir sur la réserve.

Londre est mauvais. Berlin et Vienne sont faibles mais moins qu'on aurait pu croire.  
 Le 3 0/0 débute à 96.00, faiblit à 96.65 pour reprendre à 96.75.

Tenue assez satisfaisante en général des actions de nos grands établissements de crédit. Le Foncier cote 960. La Banque de Paris est plus lourde à 665.

Le Comptoir National d'Escompte conserve son cours de la veille. Nos grands chemins varient peu. Comme nous le disons plus haut, ce sont les fonds étrangers qui ont le plus à souffrir de la réaction. L'Italien entre autres est particulièrement éprouvé et recule à 92.45. Faible également l'Extérieure et les fonds ottomans.

En Banque, l'obligation de la Cie Nationale du chemin de fer de l'Equateur se négocie à 400.

En attendant l'accomplissement des formalités nécessaires pour leur admission à la cote officielle, les actions des Tramways à vapeur du Jura donnent lieu à des négociations assez suivies aux environs de 500. Elles jouissent de la garantie de l'Etat et du département.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Cheononcaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Cheononcaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes

les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Cahors

Billets d'aller et retour à prix réduits

La compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales des régions du Lot avec la ville de Bordeaux, vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, une proposition ayant pour objet d'étendre à cette région les dispositions actuellement en vigueur pour les billets aller et retour de toutes classes prévus par son tarif spécial G. V. n° 2.

Aux termes de cette proposition des billets d'aller et retour seront délivrés pour Bordeaux par Cahors et les gares et stations de la région et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit sur la distance du point de départ ou de destination à Bordeaux.

PAS de BONNE CUISINE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÉFLE à QUATRE FEUILLES  
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires.  
Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte  
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille  
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets, Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin, à coûté 100 fr.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'Imprimerie Layou, rue du Lycée (Cahors)  
La petite Carte de poche DU LOT

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Energie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Energie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE  
Seule récompensée à l'Exposition Universelle  
CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS  
et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PURGATIFS DÉPURATIFS  
ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.  
Exiger les VÉRITABLES  
avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du Docteur Franck  
1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)  
Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.  
Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE de Saint-Julien de Jordanne (Cantal)  
Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal  
La bouteille (verre non compris) 0<sup>r</sup> 30  
La caisse de 21 bouteilles... 6<sup>r</sup> 00  
S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.  
M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)  
UNE MAISON  
composée de deux corps de bâtiments SISE  
Faubourg et rue St-Georges, N° 24  
Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.  
REVENU MOYEN : 1,200 fr.  
S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYOU.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS  
REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. Entre les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.  
Abonnements, Paris et Départements: Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.  
Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.  
Contre 75 centimes en timbres poste. Il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.  
L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 X 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

En vente au bureau du Journal

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.  
25 c. en plus par la poste.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7